

Réunion du conseil municipal du 31 mars 2010 à 20 H 30

L'an deux mille dix, le trente-et-un mars, le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni en mairie, après convocation légale en date du 25 mars 2010, sous la présidence de Monsieur Jean-Christian FORESTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, il procède à l'appel des conseillers.

Etaient présents :

M. FORESTIER J.C., M. CAMPION, Mme KALLA, M. ROLLET, M. BOISSIE, M. BOLE BESANCON, M. CHABERT, Mme MARAIS, M. RISPAL (à partir de 20h40), Mme LONG, Mme BONJOUR, M. BERGERY, M. TIRABOSCHI, Mme DESCHER, M. CHAVENT, Mme BONNEL, Mme FAVEL, M. LAMURE, M. PROST, Mme PIGNOL, Mme THOMAS, M. L'HERITIER

Absents excusés :

Mme FERMOSELLE, Mme PRONE-BRISSEAU, Mme VERPLAESTE, Melle ALTHEN, M. FAURE, M. RISPAL (arrivé à 20h40, pour le point n°3)

Ont donné un Pouvoir :

Mme FERMOSELLE a donné pouvoir à Mme MARAIS
Mme PRONE-BRISSEAU a donné pouvoir à Mme KALLA
Melle ALTHEN a donné un pouvoir à M. CAMPION

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour en question diverse concernant le tableau des emplois permanents. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Mme MARAIS est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

N°1. Installation d'un nouveau conseiller municipal et remplacement de la conseillère démissionnaire dans la Commission Travaux Environnement et dans la Commission Tourisme, Camping, Festivités, Culture

Madame Muryel JEANNIARD ayant présenté sa démission, Monsieur le Maire procède à l'installation d'un nouveau conseiller, placé immédiatement à la suite du dernier conseiller élu de la même liste, Monsieur Jacques L'HERITIER, présent et qui déclare accepter ce mandat.

N°2. Modification de la représentation dans les commissions municipales

Madame Muryel JEANNIARD étant membre de la commission Travaux, Environnement, il est procédé à l'élection d'un nouveau membre issu de la même liste pour compléter cette commission.

Monsieur Jacques L'HERITIER est le candidat de la liste majoritaire. Aucun autre candidat ne se présente.

Le conseil municipal élit à l'unanimité Monsieur Jacques L'HERITIER comme membre de la commission Travaux, Environnement.

Enfin, Muryel JEANNIARD étant membre de la commission Tourisme, Camping, Festivités, Culture, il est procédé à l'élection d'un nouveau membre issu de la même liste pour compléter cette commission.

Monsieur Jacques L'HERITIER est le candidat de la liste majoritaire. Aucun autre candidat ne se présente.

Le conseil municipal élit à l'unanimité Monsieur Jacques L'HERITIER comme membre de la commission Tourisme, Camping, Festivités, Culture.

Par ailleurs, Mademoiselle Katia ALTHEN était membre élue des commissions finances, urbanisme, écoles et communication. Elle avait été candidate à cette représentation en tant qu'Adjointe. Ayant cessé ses fonctions d'Adjointe, elle est démissionnaire dans ces quatre commissions et il convient de procéder à l'élection du nouvel Adjoint, Monsieur David BOISSIE, pour les compléter.

Le conseil municipal élit à l'unanimité Monsieur David BOISSIE comme membre de la commission finances, de la commission urbanisme, de la commission écoles et de la commission communication.

N°3. Election d'un nouveau délégué à la communauté de communes

Mademoiselle Katia ALTHEN ayant adressé une lettre de démission en date du 21 mars 2010 de ses fonctions de déléguée à la Communauté de Communes, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué au scrutin secret à la majorité absolue,

Monsieur le Maire invite les candidats à se faire connaître.

Le conseiller municipal issu de la majorité qui se déclare candidat est M. David BOISSIE.

Le conseiller municipal issu de la minorité qui se déclare candidat est M. Raphaël LAMURE.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

-Votants : 25

-M. David BOISSIE : 17

-M. Raphaël LAMURE : 7

-blanc : 1

Est élu délégué à la communauté de communes : M. David BOISSIE.

N°4. D.I.A.

Le Conseil prend connaissance des DIA reçues en mairie depuis le précédent conseil municipal :

Bien	Lieu/parcelle	Vendeur	Prix	Acquéreur
Habitation	AB 763 Rue de Mâcon	M. ATIK et Mme SALGIN	264 000€	Mme ARNAUD Dominique
Terrain	134m ² à prendre sur parcelle AH 1108 Chemin des mûriers	Indivision GUIGUE	6 700€	Société CSA Promotion
Habitation	AH 449 428 rue des grillons	Héritiers BOZONET	158 100€ + 11 900€ de commission	M. et Mme PERIER Thierry
Habitation	AE 468 Rue de Lyon	Gordon Inv. SARL représentée par M. SAUZET Georges	133 000€	M. Hervé DEPREZ

Après avis de la commission urbanisme, Monsieur le Maire propose de ne pas préempter les 4 DIA. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

N°5. Police municipale : renfort pour la saison touristique

Lors du précédent conseil municipal, un emploi occasionnel a été créé afin d'assurer le remplacement d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique durant sa période de congés annuels qui fait suite à un congé maternité afin que le service de police municipale puisse continuer à fonctionner dans des conditions correctes.

Le contrat de l'agent assurant le remplacement devrait donc prendre fin au 30 avril 2010.

Administrativement, un emploi occasionnel a une durée de 3 mois renouvelable une fois. Monsieur le Maire proposera de profiter de cet emploi pour assurer le renfort d'été habituel nécessaire au bon fonctionnement du service de la police municipale durant la saison estivale.

Il n'y a donc pas lieu de créer de nouvel emploi, mais le contrat proposé à l'agent sera d'une durée de 6 mois et son terme sera donc porté à fin septembre 2010.

Cette proposition est adoptée avec un vote défavorable (Mme THOMAS) et 24 voix favorables.

N°6. Convention de disponibilité des Sapeurs Pompiers Volontaires

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de signer une convention avec le SDIS de l'Ain, concernant 3 agents de la commune, sapeurs-pompiers volontaires, afin de formaliser un accord sur les modalités pratiques des interventions de ceux-ci durant leur temps de travail.

Il propose en particulier que les sorties soient autorisées pour assurer un renfort en dernier recours et que la commune demande à percevoir les vacations horaires en lieu et place du sapeur-pompier volontaire dès lors qu'il est en opération sur son temps de travail.

Monsieur PROST demande s'il s'agit d'une initiative du SDIS. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une initiative conjointe, mais que la convention a été préparée par le SDIS. Ce conventionnement n'est pas obligatoire, mais il est possible pour toutes les casernes du Département et les employeurs qui le souhaitent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les 3 conventions.

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec le SDIS de l'Ain, représenté par le Président du Conseil Général.

N°7. Convention tripartite avec le Comité d'organisation du « Tour de l'Ain » et la CCM3R et demande de participation financière

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de signer une convention tripartite avec le Comité d'Organisation du Tour de l'Ain et la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières concernant les modalités d'organisation du départ de la 3^{ème} étape du Tour de l'Ain qui se fera à Montmerle S/S le 13 août 2010.

Il ajoute que la Communauté de Communes s'engage notamment à verser une participation financière de 10 000€ au Comité d'organisation du Tour de l'Ain et propose de verser à la Communauté de Communes une contribution de 2 000€ au titre de cette participation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la convention proposée,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Comité d'Organisation du Tour de l'Ain et la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières,

Autorise le versement à la Communauté de Communes d'une participation de 2 000€,

Précise que cette participation sera imputée sur l'article 6558 du BP 2010.

N°8. Acquisition de la parcelle AE n°177 : mise à jour du prix

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'acquisition, autorisé par délibération n°07-107 du 14 décembre 2007, de la parcelle cadastrée AE n°177 appartenant aux consorts NICOD d'une superficie de 2 355m² pour un montant de 14.50€ le m², selon l'estimation proposée par le service des domaines, soit un montant total de 34 000€ environ.

Monsieur le Maire rappelle également que lors de sa séance du 22 juillet 2008 le Conseil Municipal avait accepté par 20 voix pour et 7 voix contre (Mme LONG, M. CHAVENT, Mme BONNEL, Mme THOMAS, M. LAMURE, Mme FAVEL, M. PROST) de laisser une bande de terrain de la largeur du chemin d'accès sur la parcelle AE n°177 afin que les consorts NICOD puissent réaliser un projet de deux maisons avec un accès côté parking de l'école.

Après accord des propriétaires, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil pour entériner cette acquisition compte tenu de la superficie de la parcelle concernée qui est de 2 206m² (selon procès verbal de délimitation établi par le géomètre) et de la nouvelle estimation proposée par les services des domaines, qui est de 15.50€/le m² (36 500€ pour la parcelle complète de 2 355m²).

Monsieur L'Héritier demande quel est le but final de l'opération. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créer une voie nouvelle entre la rue des jardiniers et le boulevard de la République.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré par 5 voix défavorables (M. CHAVENT, Mme BONNEL, Mme FAVEL, M. LAMURE et M. PROST), 4 abstentions (Mme THOMAS, Mme LONG, Mme MARAIS, Mme FERMOSELLE) et 16 voix favorables,

Décide de confirmer la proposition d'acquisition d'une superficie de **2 206m²** à prendre sur la parcelle AE n°177 pour un montant de **34 193€** et les compléments proposés concernant le portail et l'ouverture sur la voie publique.

Et **autorise** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

N°9. Proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée AH n°314

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes propose de rétrocéder à la commune la parcelle cadastrée AH n°314 lieudit les Couarles (d'une superficie de 2 757m²) qui avait été acquise par elle par acte notarié du 18 octobre 2002 au prix de 1 524.49€ dans le cadre du projet de reconstruction de la station d'épuration de Montmerle S/S.

Ce projet ayant été finalement réalisé sur le territoire de Lurcy en raison de contraintes urbanistiques, la possession de cette parcelle ne présente plus d'intérêt pour la Communauté de Communes, qui propose de céder cette parcelle dans les mêmes conditions financières.

Monsieur le Maire ajoute que ce terrain pourra être utilisé dans le cadre du projet de port de plaisance, comprenant notamment la mise en place d'une mare pédagogique.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré par 4 voix défavorables (M. CHAVENT, Mme BONNEL, M. PROST, Mme FAVEL), 2 abstentions (M. LAMURE, Mme THOMAS) et 19 voix favorables,

Décide d'acquérir la parcelle AH 314, d'une superficie de 2 757m², pour un montant de 1 524.49€,

Et **autorise** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

N°10. Vote des taux d'imposition 2010

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux d'imposition 2009. Il précise que cela ne signifie pas pour autant que les impôts ne vont pas augmenter car la base d'imposition qui ne dépend pas de la commune connaît une progression générale de l'ordre de 1,2%. Monsieur le Maire ajoute que ces taux n'ont pas été modifiés depuis 2006.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2009,

Fixe le montant des taux de la manière suivante **pour l'année 2010 :**

Taxe d'habitation :	16.51%
Taxe foncière propriétés bâties :	20.30%
Taxe foncière propriétés non bâties :	46.94%

N°11. Budgets commune et camping 2010 : vote des budgets primitifs

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2010 de la commune.

Monsieur le Maire indique que les primes d'assurance sont très importantes et qu'il envisage de réaliser un appel d'offres. Monsieur TIRABOSCHI remarque que la prime d'assurance est beaucoup moins onéreuse pour la communauté de communes, qui est assurée auprès de la SMACL. Monsieur le Maire le confirme, mais précise que ces deux primes ne peuvent être comparés car le contexte est différent.

Pour les locations mobilières, Monsieur LAMURE remarque que le montant n'a pas été augmenté, alors qu'il avait été évoqué la location d'un algeco pour l'office du tourisme. Monsieur le Maire répond que la salle des magnanarelles sera mise à disposition de l'Office du Tourisme pour l'année 2010, plutôt qu'un algeco. Madame FAVEL demande où vont aller les associations qui utilisent la salle. Monsieur le Maire répond qu'elles seront réparties sur les autres salles de la commune (Chaisiers, Vertes, Saget, etc).

En matière de personnel, Monsieur le Maire annonce la création d'un demi poste pour assurer un renfort au secrétariat général. Il précise que depuis le départ de Monsieur TOURILLIER et la réorganisation du service, les agents doivent encore se former sur leurs nouvelles tâches et trouver leurs marques.

Monsieur le Maire présente le budget d'investissement.

Concernant les illuminations, Madame FAVEL indique qu'un programme de 15 000€ avait été annoncé sur 2 ans et, constatant qu'une troisième tranche est programmée, elle souhaite savoir quand cette opération sera terminée. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de rendre la ville agréable et que le budget annoncé au départ n'a pas encore été atteint. Il appartiendra à la commission de décider si l'objectif est atteint.

M. le Maire précise que le budget proposé pour la télésurveillance est porté à 30 000€ au lieu des 23 000€ inscrits au BP 2009 et non dépensés, compte tenu de l'étude réalisée par les services de la gendarmerie et qui préconise d'augmenter le périmètre de télésurveillance pour éviter un déplacement des problèmes en englobant le champ de foire et le city stade au nord et le stade au sud. M. PROST demande combien de caméras seraient nécessaires. Monsieur le Maire répond qu'il en faudrait 13 à 14 au lieu de 8. Répondant à M. LAMURE, Monsieur le Maire indique que la gendarmerie préconise des caméras de type filaire alors que les professionnels proposent du wifi.

Monsieur PROST demande pourquoi le montant prévu pour les travaux de voirie a été modifié depuis le Débat d'Orientation Budgétaire. Monsieur le Maire répond que la réduction concerne principalement le chemin de l'hermitage et précise que le chiffrage est plus précis que celui qui avait été fait avant la réunion du 9 mars.

Monsieur le Maire rappelle que l'île de Montmerle a été « massacrée » par un établissement qui était bénéficiaire d'une autorisation ministérielle lui permettant de couper 18 ha de peupliers. En réalité, il a coupé 25 ha et il n'a rien dessouché. La commune a fait réaliser hier un constat d'huissier par photo depuis un hélicoptère. Monsieur le Maire indique que les terrains ont été achetés par des établissements publics et qu'il reste 10 ha appartenant à des propriétaires privés. La commune va probablement déposer plainte dans le cadre du site classé et Monsieur le Maire propose par ailleurs d'acquérir des terrains sur l'île afin d'être informé de ce qui se passe sur ce territoire. Il déplore d'avoir été alerté du problème seulement alors que le mal était déjà fait par des habitants d'un lotissement de la commune qui a vue sur l'île.

M. PROST rappelle que l'opération, annoncée dans le Débat d'Orientation Budgétaire, concernant l'agrandissement de la cantine scolaire a disparu du budget primitif présenté ce soir. Monsieur le Maire indique que l'extension du bâtiment ne pourrait pas se faire pour des questions techniques et de classement (le passage de la catégorie 5 à 4 entraînant plus de

contraintes) et par ailleurs une réflexion est en cours au sein du Sou des écoles pour une évolution du mode de gestion et de préparation des repas. Il ajoute que la salle permet d'accueillir 80 enfants, alors qu'il y en a régulièrement beaucoup plus. Une solution serait de construire un nouveau bâtiment derrière la salle des fêtes. Monsieur le Maire indique que le projet doit donc avancer avant qu'un budget soit proposé au vote du conseil municipal. Monsieur LAMURE demande si des honoraires ne devraient pas être prévus si Madame DUGEAI travaille sur ce projet. Monsieur le Maire répond que ce sera fait ultérieurement et peut-être dans l'année 2010, mais qu'il faut d'abord avancer sur le projet.

Monsieur PROST constate que la dépense concernant le Plan Communal de Sauvegarde n'était pas présentée lors du Débat d'Orientation Budgétaire et demande de quoi il s'agit. Monsieur le Maire répond que le Plan Communal de Sauvegarde est un outil qui définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information et la protection de la population en cas de catastrophe naturelle ou accident technologique. Il rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde est un dispositif obligatoire, complémentaire du dispositif ORSEC, qui s'impose aux communes depuis la loi du 13 août 2004 et un décret du 13 septembre 2005.

Monsieur CHAVENT indique qu'il a envoyé un courrier au Maire (avec photos) concernant son inquiétude sur la solidité des quais et constate qu'aucun budget n'est affecté à un éventuel risque d'affaissement des berges, il demande comment serait couverte la dépense liée à cet éventuel sinistre. Monsieur le Maire indique qu'il y a 50 000€ de dépenses imprévues.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2010 du camping.

Il indique qu'une réflexion est en cours sur la gestion du camping qui pourrait évoluer vers une délégation de service public (DSP).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 voix favorables et 6 abstentions (M. CHAVENT, Mme BONNEL, Mme FAVEL, M. LAMURE, M. PROST, Mme THOMAS),

Adopte le budget primitif 2010 de la commune,

Adopte le budget primitif 2010 du camping municipal.

N°12. Compte rendu du Conseil de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières

Le conseil communautaire du 16 mars 2010 a porté sur les points suivants :

-débat d'orientation budgétaire 2010-03-29-autorisation de signer les marchés de travaux d'extension du parc Visiosport

-Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Général de l'Ain, renouvellement du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de LURCY

-Indemnités horaires pour travaux supplémentaires, complément à la délibération du 12 juillet 2007,

-Indemnités d'administration et de technicité (IAT), complément à la délibération du 12 juillet 2007

-Indemnités d'exercice de missions des préfetures (I.E.M.P.), complément à la délibération du 25 novembre 2008

-Compte rendu des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant en matière de marchés publics

Le conseil communautaire du 23 mars 2010 a porté sur les points suivants :

-Comptes administratifs 2009 : budget communautaire, budget assainissement, budget Visionis tranche 2002, budget Visionis tranche 2003

-Approbation des comptes de gestion du receveur : budget communautaire, budget assainissement, budget Visionis tranche 2002, budget Visionis tranche 2003

-Budget communautaire 2010 : affectation du résultat de fonctionnement 2009 et affectation du résultat d'investissement 2009

-Budget assainissement 2010 : affectation du résultat de fonctionnement 2009 et affectation du résultat d'investissement 2009

-Budget Visionis tranche 2003, exercice 2010 : affectation du résultat de fonctionnement 2009

-Bilan des cessions et acquisitions

-Fixation du taux relais de cotisation foncière des entreprises pour 2010-03-30-Fixation du montant de la base minimum de cotisation foncière des entreprises

-Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2010

-Vote du budget communautaire, exercice 2010

-Vote du budget assainissement, exercice 2010

-Vote du budget Visionis tranche 2002, exercice 2010

-Vote du budget Visionis tranche 2003, exercice 2010

-Redevance d'assainissement, fixation de la surtaxe d'assainissement perçue par la CCM3R

-Tarification de la participation pour raccordement à l'égout (PRE)

-Signature d'une convention avec le Comité d'organisation du Tour de l'Ain

-Création d'un emploi occasionnel

-Signature d'une convention d'action professionnelle avec l'association A.T.O.L. du lycée OZANAM de Mâcon

-Compte rendu des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant (marché public de service pour un contrat de maintenance des chaudières du complexe Visiosport)

N°13. Modification du tableau des emplois permanents

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes au tableau des emplois :

-**suppression d'un poste de rédacteur à temps complet**, suite à la mutation du titulaire de ce poste devenu vacant ;

-**création du poste de rédacteur à temps non complet (30h)**, suite à la réussite au concours d'un agent de la commune actuellement employé comme adjoint administratif et qui pourrait prendre, compte tenu de cette promotion, la fonction d'Adjointe à la Secrétaire Générale et assumer une responsabilité d'encadrement vis-à-vis du personnel municipal,

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte la proposition de Monsieur le Maire,

Décide de modifier ainsi qu'il suit à compter du **1^{er} mai 2010** le tableau des emplois permanents de la Commune tel qu'il avait été fixé par délibération du 9 mars 2010 :

**-suppression d'un poste de rédacteur à temps complet,
-création du poste de rédacteur à temps non complet (30h),**

Et **autorise** Monsieur le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

<u>Emplois permanents à temps complet d'emplois</u>	<u>Nombre</u>	<u>Cadre</u>
• Secrétaire générale d'une commune de 2000 à 5000 habitants	1	Attaché Territorial
• Responsable des camps de tourisme et gens du voyage	1	Emploi contractuel spécifique de niveau équivalent catégorie B
• Services état civil, accueil, achat, comptabilité, paie	1	Adjoint Administ.
• Services état civil, accueil, urbanisme, CCAS, élection	1	Adjoint Administ.
• Services état civil, accueil, achat	1	Adjoint administ.
• Service police municipale, ASVP	1	Adjoint administ.
• Responsable du personnel de la voirie, des bâtiments et des espaces verts	1	Agent de Maîtrise
• Ouvrier polyvalent et encadrement du personnel de voirie et espaces verts	2	Agent de Maîtrise
• Police municipale	2	Agent de Police Municipale
• Ouvrier polyvalent affecté au service de la voirie et des espaces verts	10	Adjoint Technique
• Entretien des bâtiments (salle des fêtes, bibliothèque, mairie), portage des repas, transport scolaire.	1	Adjoint Technique

<u>Emplois permanents à temps non complet</u>	<u>Nombre</u>	<u>Durée</u>	<u>Cadre d'emplois</u>
• Services état civil, accueil, comptabilité, Personnel et paie, gestion du site internet,	1	30h/sem	Adjoint administ.
• Services état civil, accueil, comptabilité, Personnel et paie, gestion du site internet, Encadrement du personnel municipal	1	30h/sem	Rédacteur
• Bibliothèque	1	30h/sem	Assist. de conservation du patrimoine et des bibliothèques
• Agent des écoles maternelles	3	30h/sem	A.T.S.E.M
• Agent des écoles maternelles	2	30h/sem	Adjoint Technique
• Surveillance périscolaire, portage des repas	1	10h/sem	Adj. d'Animation
• Surveillance périscolaire, portage des repas	1	2.3h/sem	Adj. d'Animation

Informations du Maire

- décès du fils de Madame ANGOT, qui a remercié la municipalité de ses marques de sympathie,
- le dimanche 20 juin 2010, passage du handiraid sapeurs-pompiers qui fera une halte au marché couvert pour déjeuner,
- rapport d'activités de la médiathèque de Montmerle.

Rapport des Commissions

-Commission Commerce, artisanat, emploi, économie

Monsieur BOISSIE indique que le marché du dimanche va commencer dès ce week-end. Peu de forains sont intéressés en début de saison, mais il devrait y en avoir plus ensuite. Monsieur BOISSIE présente le nouveau bureau de l'UCAM.

-Commission Affaires Sociales et Jeunesse :

Madame KALLA indique qu'il y aura réunion du CCAS le 7 avril 2010. La commission a rencontré des personnes en difficulté et leurs problèmes financiers ont été réglés.

-Commission Travaux, Environnement :

Monsieur CAMPION indique que les travaux de voirie arrivent à la fin de la réfection du chemin vert. La commune et les riverains sont très satisfaits des réalisations et du relationnel avec les équipes de terrain. Le croisement à l'entrée du pont a été refait. Les prochains travaux envisagés concernent la rue de Chantebrune, la rue des Carriats. Le chemin des Mûriers a été décalé pour que l'opération soit réalisée après la création du lotissement. Les barrières ont été installées sur les quais.

Un abri-bus a été installé sur le rond-point du pêcheur.

En liaison avec le Conseil Général et la Communauté de Communes, projet de création d'arrêts de car et d'abri-bus sur un rond-point dans la zone industrielle et vers le bassin de rétention à proximité de la SAB.

-Commission Tourisme, Festivités, Culture, Camping,:

Monsieur ROLLET indique que les mobile home du camping ont été saccagés quelques jours avant l'ouverture alors que tout était prêt. Actuellement, le camping compte 144 forfaits. Pour les mobile home : quelques réservations en avril, mai, juin et août. Monsieur PROST demande comment on se situe par rapport à l'année précédente à la même époque. Monsieur ROLLET indique que pour les mobile home les réservations sont en hausse, tandis que les forfaits étaient de 148.

Pour le 14 juillet, deux devis ont été reçus.

Projet concernant la salle des expositions : Madame AMOROS va dédicacer son livre le 1^{er} mai. Plusieurs expositions prévues.

La prochaine réunion aura lieu le 7 avril.

-Commission Sport, Associations, Sécurité :

Monsieur BOLE BESANCON indique que la prochaine réunion aura lieu le 6 avril. Les projets 2010 seront étudiés ainsi qu'une demande de subvention exceptionnelle des Jeunes Sapeurs Pompiers.

Concernant les barrières, la pose de panneaux va être effectuée. Les riverains seraient autorisés à prendre le chemin de la rivière (voie qui longe le mini-golf) en sens interdit, pour éviter d'ouvrir les barrières. Monsieur CHAVENT indique qu'il y a une solution plus

simple, qui est d'utiliser la contre-allée du point propreté, situé sur la place du marché. Monsieur le Maire répond que cette suggestion sera étudiée.

Monsieur CHAVENT demande comment vont faire les camions poubelles. Monsieur BOLE BESANCON répond que le passage est possible au bas de la rue du marché, car la largeur de 3,60 mètre est suffisante.

Tour de table

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre la parole.

-Madame MARAIS indique qu'il y a un trou important Chemin des Garennes. Monsieur CAMPION répond qu'il est rebouché régulièrement et qu'il se reforme systématiquement.

-Monsieur BERGERY demande si des caméras seront installées au camping. Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas envisagé de mettre des caméras de partout.

-Madame BONNEL demande confirmation que le car scolaire qui passe Chemin des Garennes le fait de manière provisoire. Monsieur CAMPION confirme que ce sera le cas jusqu'à la fin de la semaine prochaine. Madame BONNEL ajoute qu'il ne faut pas remettre le portique avant que la déviation ne soit supprimée.

-Monsieur LAMURE demande qu'une information soit donnée au Conseil Municipal sur les emprunts réalisés (banque, taux et durée). Monsieur le Maire répond que les emprunts ont été réalisés auprès de la Caisse d'épargne et qu'une mise à jour sera transmise au prochain Conseil Municipal.

-Madame THOMAS regrette qu'il n'y ait aucun projet concernant les jeunes dans le Budget Primitif et qu'il n'y ait pas plus d'information sur les projets en cours. Prenant l'exemple de la mare pédagogique, elle affirme qu'elle n'est ni pour ni contre, mais qu'elle ne sait pas de quoi on parle. Elle souhaiterait avoir plus d'information, même si les projets concernent une autre commission que celle à laquelle elle participe et suggère qu'une information soit faite à l'ensemble du conseil municipal sur chaque projet.

-Madame THOMAS fait part de la réflexion de nouveaux Montmerlois qui constatent que les infrastructures ne suivent pas la progression des permis de construire. Madame DESCHER indique que ce n'est pas nouveau. Monsieur CAMPION demande quelles sont les infrastructures citées. Madame THOMAS répond que sont évoquées la cantine et le centre de loisirs. Madame LONG indique que chaque personne qui s'installe dans une nouvelle commune devrait se renseigner au préalable sur les infrastructures proposées.

-Monsieur L'HERITIER est ravi d'avoir intégré le conseil municipal et trouve que les remarques de Madame THOMAS sont très intéressantes.

-Monsieur PROST demande si la commune a des informations sur le nombre de personnes qui utilisent la nouvelle ligne qui relie la commune à la gare. Monsieur le Maire répond qu'aucune information ne lui a été transmise. Le Conseil Général sera sollicité pour avoir des informations.

-Monsieur PROST indique que la bibliothèque a perdu un partenaire important avec la dissolution de l'association « Bibliothèque en campagne ».

-Monsieur CHAVENT invite Monsieur CAMPION à lui rendre visite pour constater les problèmes d'affaissement des berges.

-Madame FAVEL regrette ne pas avoir été invitée pour la cérémonie du 19 mars. Monsieur le Maire indique que la cérémonie du 19 mars aura toujours lieu le 19 mars et qu'une invitation ne se justifie donc pas. Madame FAVEL répond que la cérémonie est organisée le 5 décembre par certains comités et Madame BONNEL ajoute qu'une invitation est envoyée pour les autres cérémonies.

-Monsieur TIRABOSCHI demande comment est entretenue la voie piétonne qui longe l'école, car elle est envahie de déjections canines. Monsieur le Maire répond que la consigne a été redonnée aux services techniques pour conforter le nettoyage du centre-ville.

-Madame LONG propose sur le prochain Montmerle info de faire passer un petit mot sur les incivilités en matière de déjections canines, mais aussi de troubles de voisinage (tondeuses).

-Monsieur CHABERT demande à qui appartient le petit bois situé à côté de chez lui. Monsieur le Maire répond qu'il appartient à la commune. Monsieur CHABERT craignait qu'un promoteur y installe un immeuble.

-Monsieur CHABERT demande si les jeux ont été remis en service. Monsieur le Maire confirme que c'est le cas et que la note est de 3 700 euros pour la commune.

-Monsieur ROLLET demande si on peut balayer les trottoirs et remercie Monsieur le Maire pour la réponse donnée par anticipation.

-Monsieur ROLLET regrette que le marquage au sol pour le stationnement payant n'a pas encore été réalisé.

-Madame MARAIS constate que la clôture qui borde un terrain communal et la propriété de Monsieur BOULY a été refaite et demande ce qui sera fait pour éviter une telle dégradation l'hiver prochain. Monsieur le Maire répond que c'est le premier incident à déplorer alors que la situation est identique depuis des années.

Monsieur BERGERY ajoute, en témoin privilégié, que la clôture a été détériorée sur un seul point alors qu'elle a été entièrement refaite. Monsieur le Maire répond que les experts sont passés et que l'assurance devrait prendre en charge la dépense.

-Madame BONNEL demande pour quelle date doit sortir le prochain Montmerle info. Monsieur le Maire répond qu'il devrait paraître en avril.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h05.

La prochaine séance aura lieu le 26 avril 2010.